

**Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien**

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

SECTION : 300 - Élèves

N° 300-R7

OBJET : Éducation coopérative et autres
formes d'apprentissage par
l'expérience

Reçu le : 21 octobre 2003

Révisé le :

Page 1 de 1

1. Le CSDCEO s'engage à offrir un programme d'éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, afin de bien répondre aux besoins des élèves. Ce programme d'éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience se veut :
 - un appui aux programmes offerts en salle de classe et permettra aux élèves de faire des choix de carrière judicieux;
 - un moyen d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur épanouissement et à leur succès dans un monde en changement;
 - l'occasion de faire un ou des stages de travail dans un milieu d'apprentissage francophone, sécuritaire, exempt de discrimination et de harcèlement et propice à la réussite personnelle, interpersonnelle et professionnelle.
2. Le CSDCEO favorise divers partenariats afin de fournir aux élèves du palier secondaire, cycle supérieur, des expériences de travail conformes à la politique *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience - Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*.
3. Il incombe à la personne à la direction de chaque école secondaire d'élaborer et d'appliquer toute procédure jugée nécessaire afin de mettre en oeuvre et d'appuyer le présent règlement, tout en tenant compte des différents éléments élaborés dans le guide.
4. Un sondage sur l'efficacité du programme d'éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience sera effectué tous les quatre ans. Celui-ci pourra être réalisé de concert avec d'autres sondages imposés par le ministère de l'Éducation, tel qu'exigé dans *Des choix qui mènent à l'action - Politique régissant le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1999*.

Ligne de conduite : inexistante